

La présente constitue une autorisation spéciale de la directrice pour des fins de recherche scientifique au parc national d'Opémican. Elle est valide pour les personnes figurant sur ce document selon les conditions mentionnées.

Les titulaires de cette autorisation doivent avoir en leur possession et visible dans leur véhicule, en tout temps, une copie de l'entente et la présenter sur demande. De plus, ils doivent se conformer à la liste des activités autorisées, à la loi et au règlement sur les parcs.

En vertu de la Loi sur les parcs, le directeur peut modifier ou annuler cette autorisation en tout temps.

<b>Titre du projet</b>	Inventaires fauniques et floristiques – Projet Onimiki
<b>Nom</b>	Jean-François Lafond
<b>Adresse</b>	501-1190B, rue de Courchevel, Lévis QC G6W 0M6 CANADA
<b>Courriel</b>	jean-francois.lafond@cima.ca
<b>Téléphone</b>	418-834-2273
<b>Accompagné de</b>	2 accompagnateurs, possiblement 3.
<b>Date</b>	11 juillet 2022 au 15 juillet 2022
<b>Lieu</b>	Parc national d'Opémican
<b>Le ou les titulaires sont autorisés à</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➔ Accéder gratuitement au parc pour les fins des projets ;</li><li>➔ Sortir des sentiers balisés</li><li>➔ Collecte de spécimen/échantillon</li></ul>
<b>Conditions à respecter</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Informer la directrice Carine Bergeron et Sarah Lavoie, coordonnatrice de la conservation et de l'éducation, de toute modification au projet;</li><li>2. Ne pas laisser de marqueurs (rubans, peinture, ...) visibles des sentiers, de la route ou des hébergements ;</li><li>3. Ne pas porter atteinte à la sécurité des visiteurs (véhicules stationnés aux endroits prévus, matériel laissé dans les secteurs fréquentés, etc.)</li><li>4. Remettre au parc un rapport d'activité;</li><li>5. Remettre au parc une copie des publications associées au projet ;</li></ol>



**Carine Bergeron**  
Directrice

**Signé à Témiscaming, le 8 juillet 2022**